

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/116

Objet : 116 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec W LIVE SAS pour l'organisation d'un concert de La Halle Michel Drucker au Théâtre de Vire

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant le souhait de la Ville d'organiser un concert de La Halle Michel Drucker au Théâtre de Vire,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un concert conclu avec W LIVE SAS, domiciliée 61 rue de Turenne, 75003 Paris, représentée par **Monsieur Simon NODET** en sa qualité de Directeur artistique et commercial, pour l'organisation d'un concert de « **O DELAF** », qui aura lieu au théâtre de Vire, Place Castel, **le samedi 15 novembre 2025 à 20h30**, et ce pour un montant de **8440,00€ T.T.C.**
- Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, sur le tarif 2025 « **Grille A** ».

Fait à Vire Normandie, le 1^{er} septembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250904-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

